



COMMUNE DE PRÉMANON

Modification n°1

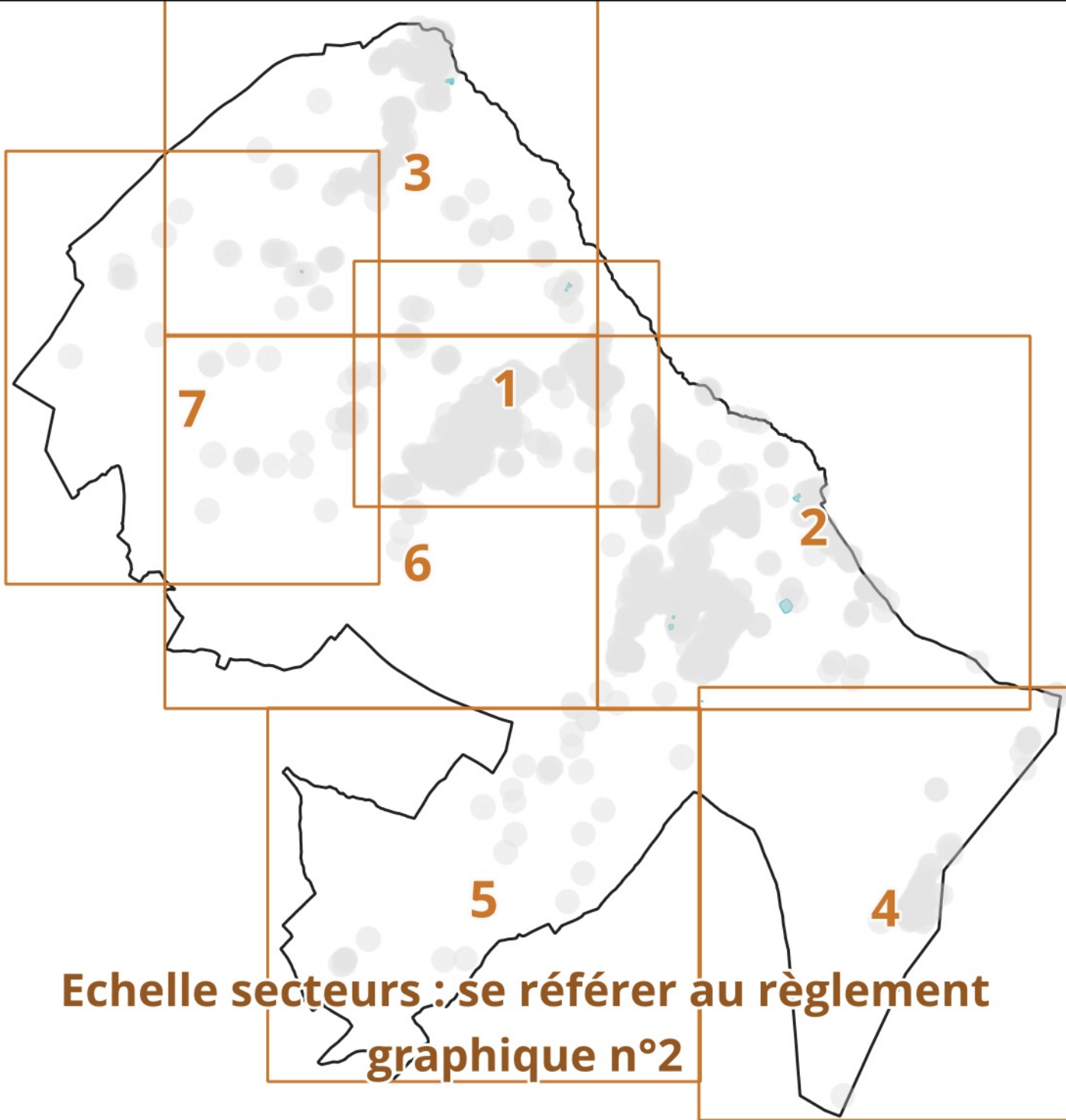
PLAN DE ZONAGE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le projet de modification n°1

Le maire



N° de planche : 1/2 - COMMUNE ENTIERE
Échelle : 1:10 000
Date d'édition : 16/12/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008



Echelle secteurs : se référer au règlement graphique n°2

ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

- Ud : Zone urbaine du Chef-lieu
- UH : zone urbaine des hameaux constitués
- Un/Ums : zone urbaine mixte habitat et hébergements touristiques
- Ue : Espace d'activités
- Ut : zone urbaine à vocation touristique
- Uq : zone d'équipements publics

Zones à urbaniser

- IAU : zone à urbaniser
- IAUR : zone à urbaniser à destination touristique

Zones agricoles

- A : zone agricole
- Apb : Zone agricole stratégique à protéger au titre du paysage

Zones naturelles

- N : Zone naturelle et forestière
- Nc : Zone naturelle en zone de captage
- Ni : zone naturelle dédiée aux loisirs
- Nlt : zone naturelle dédiée aux aménagements légers de loisirs
- Np : zone naturelle protégée au titre du paysage et de l'environnement
- Nt : Secteur de taille et d capacité limités "1" économie et équipement "2" tourisme et patrimoine

PRESCRIPTIONS

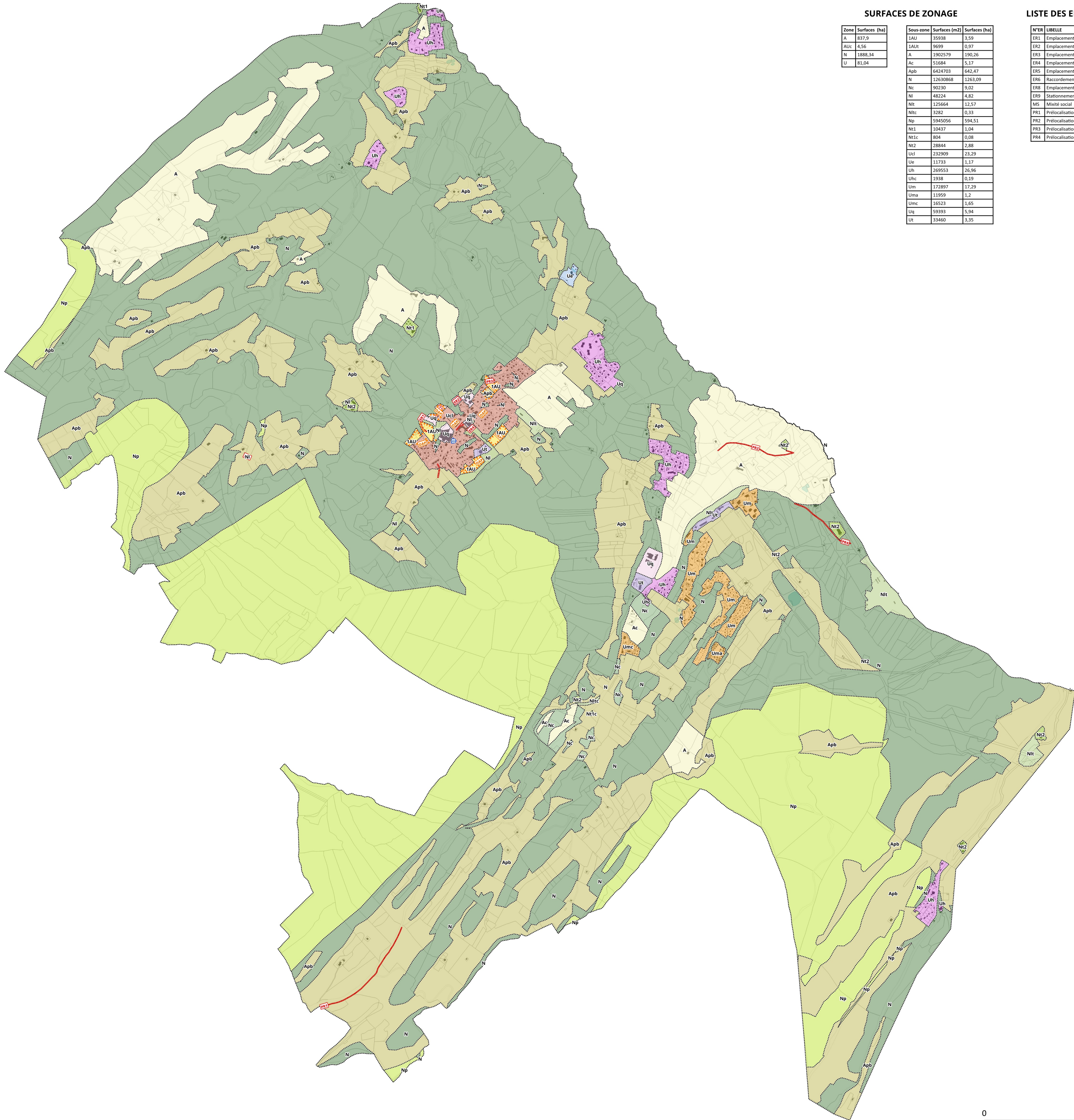
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation(OAP)au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU
- Emplacement réservé mixité sociale

CADASTRE & CONTEXTE

- Commune
- Surfaces en eau et cours d'eau
- Parcelles (PCI 09-2025)
- Domaine public

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère



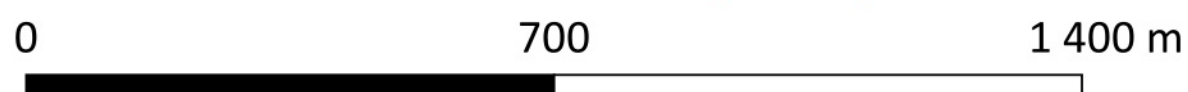
SURFACES DE ZONAGE

Zone	Surfaces (ha)
A	837,9
AUc	4,56
N	1888,34
U	81,04

Sous-zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)
IAU	35938	3,59
IAUR	9699	0,97
A	1902579	190,26
Ac	51684	5,17
Apb	6424703	642,47
N	12630868	1263,09
Nc	90230	9,02
Ni	48224	4,82
Nlt	125664	12,57
Nltc	3382	0,33
Np	5945056	594,51
Nt1	10437	1,04
Nt1c	804	0,08
Nt2	28844	2,88
Ucl	232909	23,29
Ue	11733	1,17
Uh	269553	26,96
Uhc	1938	0,19
Um	172897	17,29
Uma	11959	1,2
Umc	16523	1,65
Uq	59393	5,94
Ut	33460	3,35

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°ER	LIBELLE
ER1	Emplacement réservé scénario 10
ER2	Emplacement réservé parking
ER3	Emplacement réservé, aménagement voirie
ER4	Emplacement réservé parking
ER5	Emplacement réservé parking
ER6	Raccordement au domaine nordique
ER8	Emplacement réservé Giration
ER9	Stationnement au bénéfice de la commune
M5	Mairie social
PR1	Prélocalisation d'équipement public Voie verte
PR2	Prélocalisation d'équipement public Voie verte
PR3	Prélocalisation d'équipement public accès piéton/voie verte
PR4	Prélocalisation d'équipement public cheminement piéton





COMMUNE DE PRÉMANON

Modification n°1

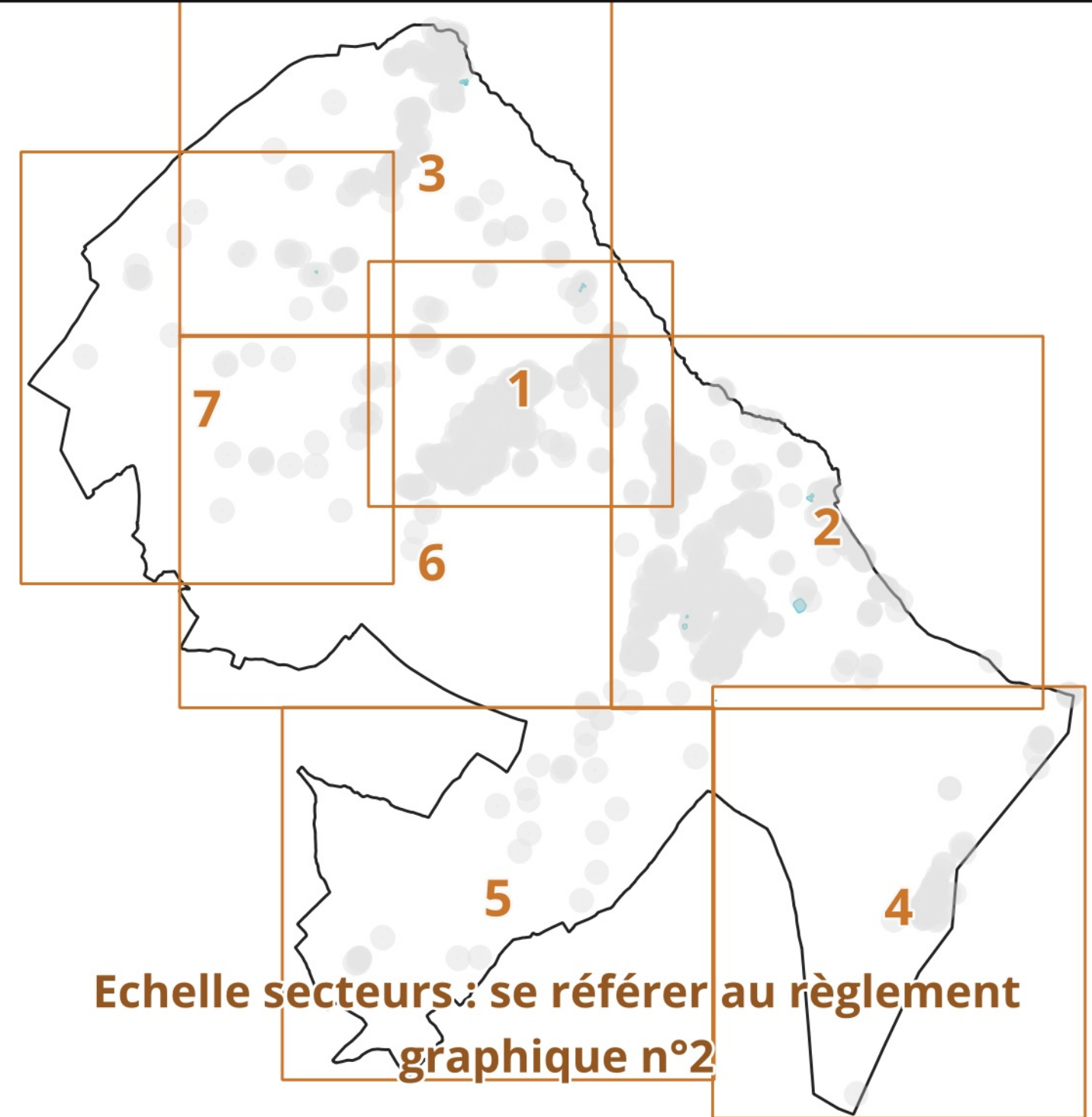
PLAN DES PRESCRIPTIONS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le projet de modification n°1

Le maire



N° de planche : 2/2 - COMMUNE ENTIERE
Échelle : 1:10 000
Date d'édition : 16/12/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008



PRESCRIPTIONS

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation(OAP)au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU
- Emplacement réservé mixité sociale
- Domaine skiable au titre de l'article L151-38 al.2 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1
- Corridor sous strate aquatique à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor sous-trame paysagère à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor biologique à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone ZNIEFF type I repérée au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone Natura 2000 repérée au titre de l'article L151-23 du CU
- Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB) repérés au titre de l'article L151-23 du CU
- Ripisylve à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor sous strate aquatique à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor strate herbacé à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Haie à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Linéaire commercial au titre de l'article L151-16
- Muret à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Voie verte au titre de l'article L151-38 du CU
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N au titre de l'article L 151-11 du CU

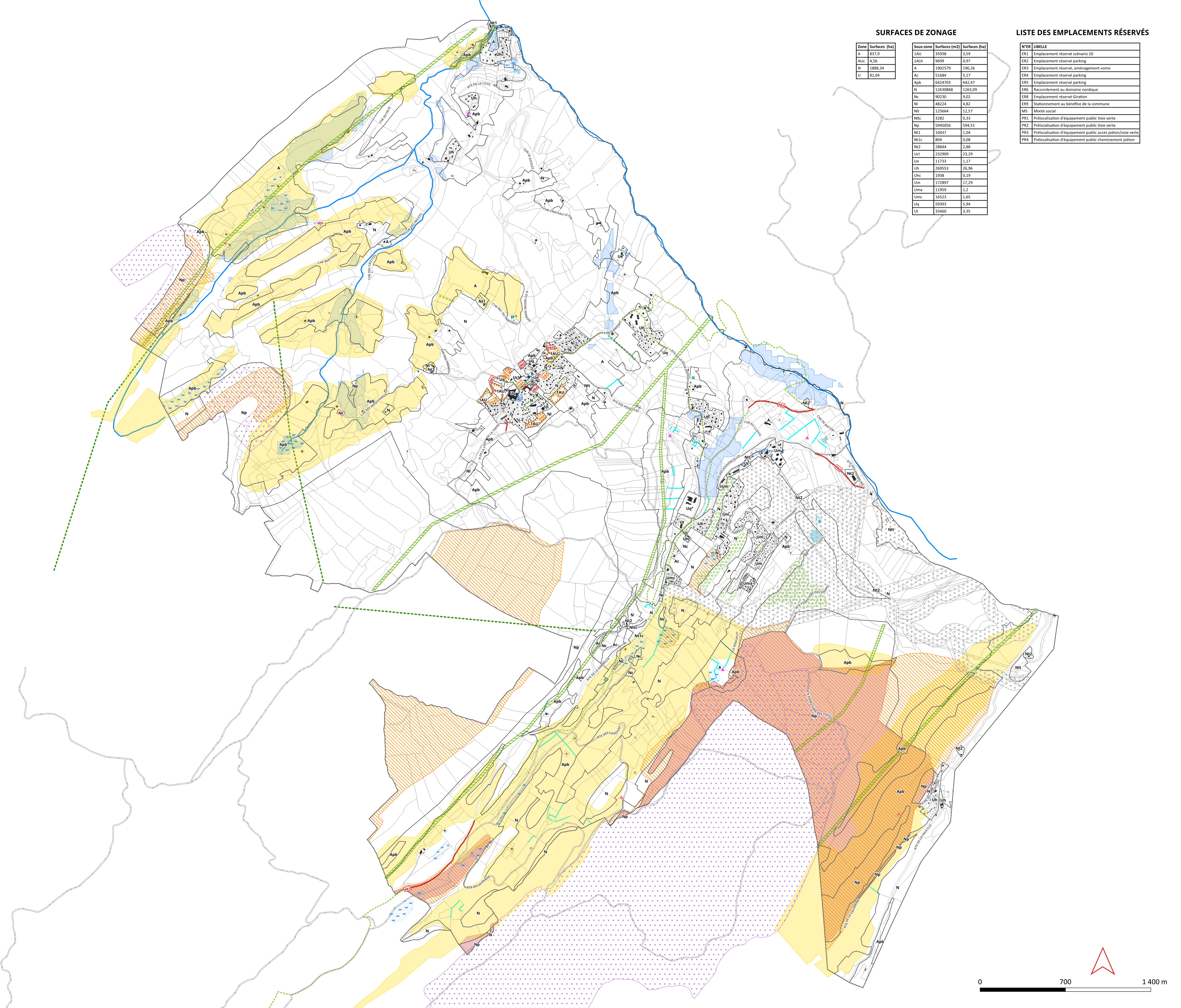
CADASTRE & CONTEXTE

- Surfaces en eau
- Commune
- Parcelles (PCI sept 2025)
- Domaine public

BÂTIMENTS CADASTRÉS

- Bâtiment en dur
- Construction légère

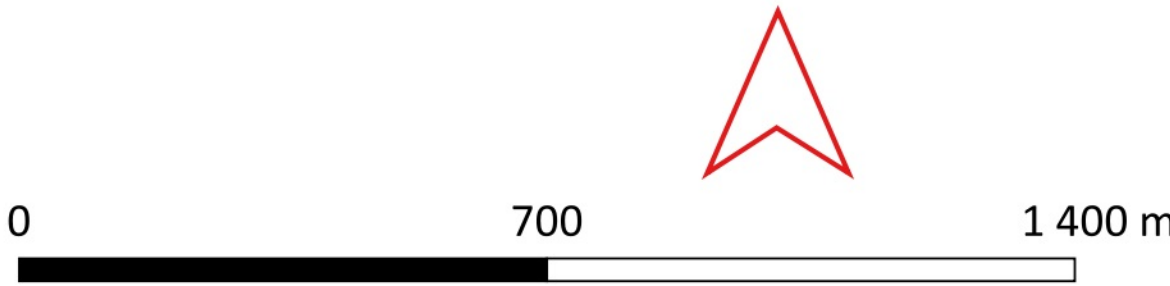
Sources de données : IGN, EPODE



SURFACES DE ZONAGE		
Zone	Surfaces (ha)	
A	837,9	
AUc	4,56	
N	1888,34	
U	61,04	

SURFACES DE ZONAGE		
Sous-zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)
1AU	35938	3,59
1AUc	9699	0,97
A	1502579	150,26
Ac	51684	5,17
Apb	6424703	642,47
N	12630868	1263,09
Nc	90230	9,02
Ni	48224	4,82
Nlt	125664	12,57
Nltc	3282	0,33
Np	5945056	594,51
Nt1	10437	1,04
Nt1c	804	0,08
Nt2	28844	2,88
Ud	232999	23,29
Ue	11732	1,17
Uh	26953	26,96
Uhc	1938	0,19
Um	172897	17,29
Uma	11959	1,2
Umc	16523	1,65
Uq	59393	5,94
Ut	33460	3,35

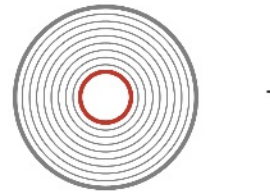
N°ER	LIBELLE
ER1	Emplacement réservé scénario 10
ER2	Emplacement réservé parking
ER3	Emplacement réservé aménagement voirie
ER4	Emplacement réservé parking
ER5	Emplacement réservé parking
ER6	Raccordement au domaine nordique
ER8	Emplacement réservé Giration
ER9	Stationnement au bénéfice de la commune
MS	Mixité social
PR1	Prélocalisation d'équipement public Voie verte
PR2	Prélocalisation d'équipement public Voie verte
PR3	Prélocalisation d'équipement public accès piéton/voie verte
PR4	Prélocalisation d'équipement public cheminement piéton



PLAN DES
INFORMATIONS

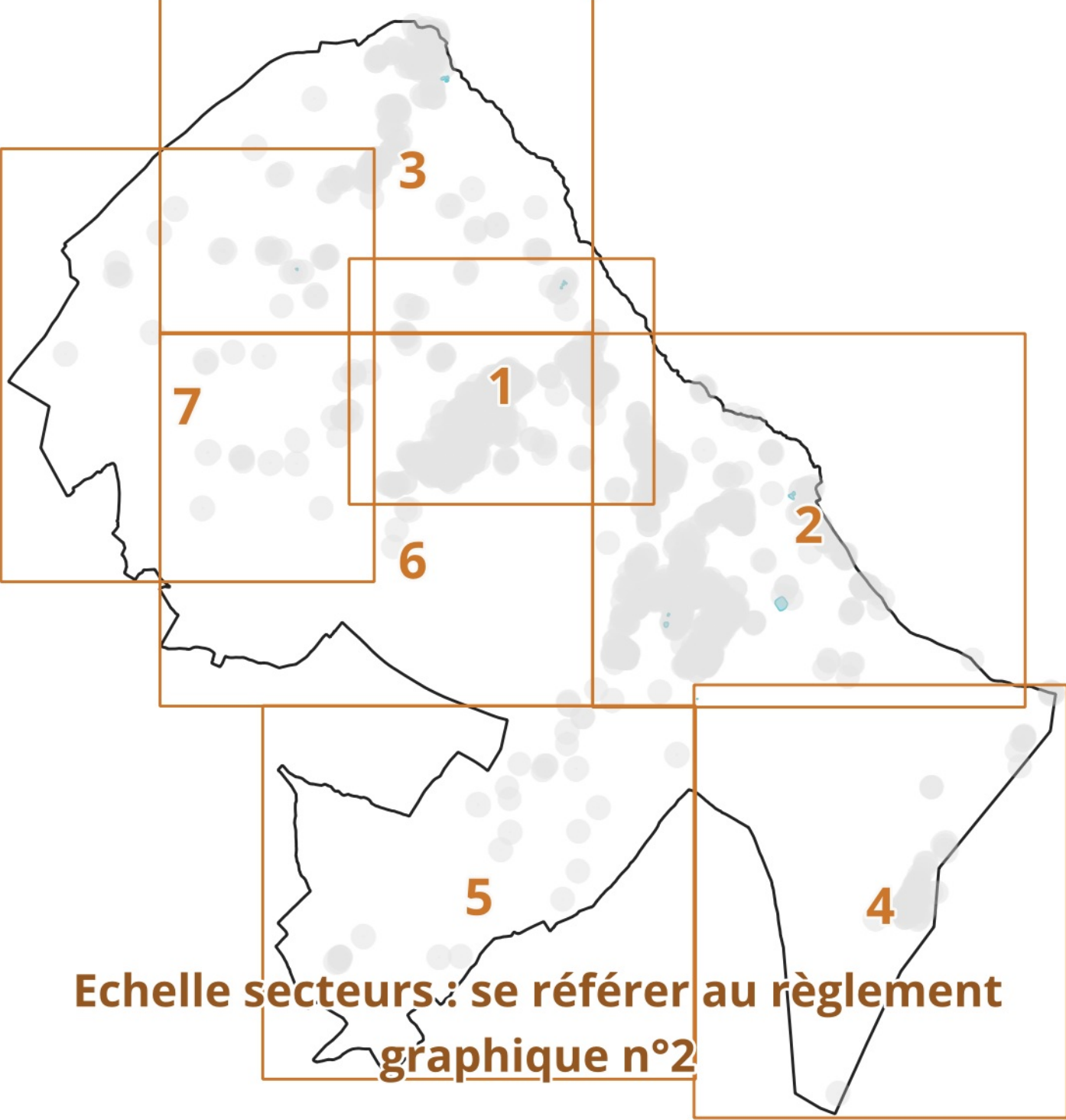
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le
projet de modification n°1

Le maire



N° de planche : 2/2 - COMMUNE ENTIERE
Échelle : 1:10 000
Date d'édition : 16/12/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008

14 79 89 38 51 - info@epode.eu - www.epode.eu



INFORMATIONS

- Perimètre satellite des captages des Foulès et Montbrilland
- Gaz SUP1 au titre de l'article L.555-30 du Code l'environnement
- Gaz SUP2 au titre de l'article L.555-30 du Code l'environnement
- Gaz SUP3 au titre de l'article L.555-30 du Code l'environnement
- POUPR

RISQUES

- Zone présentant des risques géologiques

CADASTRE & CONTEXTE

- Commune
- Surfaces en eau
- Domaine public
- Parcelles (PCI sept 2025)

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère

